

[Text]

whole thing seems in a muddle. We think social affairs, things that have to do with people, should be dealt with by the government that is nearest to those people. For that reason, we also put health and education, except for the post-secondary education, and housing as being a provincial subject.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Thank you very much, Miss Loring, for a very thoughtful brief. The first questioner for the Committee will be Mr. Marcel Prud'homme of Montreal.

• 1720

Mr. Prud'homme: Would you elaborate for the benefit of the members of the Committee on the point you raised about provincial jurisdiction over social affairs because, as you know, it is at the moment one of the most crucial difficulties that the Prime Minister and premiers have to encounter in Victoria next week? Your explanation seems to be quite in accord with the "pretension" of the provincial government of the Province of Quebec, so I would be extremely interested to ask you to elaborate just a little bit on this point.

Miss Loring: Yes. I noticed in the paper just now it said Ottawa would refuse to give up their powers in this, and that is one reason why I put in number one, that the people of Canada should be asked about this, it should not be a question of Ottawa refusing, but if the people of Canada want it that is the way it should be.

I think on the whole, yes, I do agree with the stand Quebec has taken on this, that where it is a matter of dealing with people it is the provincial government who knows best what those people want. We did, however, in our discussions think the federal government should perhaps have supervisory powers in this, perhaps under the bill of rights so that they can secure for all people in Canada equal rights and opportunities as regards social affairs like this, but that it would be administered by the provinces.

Mr. Prud'homme: I thank you very much. I agree with you.

The Joint Chairman (Mr. MacGuigan): Mr. Pierre De Bané, member from Matane.

Mr. De Bané: Did you say that the provincial budget should come from Ottawa?

Miss Loring: That again we debated a good deal.

Mr. De Bané: Would you repeat what you said in your paper about that, it should be up to the federal government to give money to the provinces?

[Interpretation]

une personne de s'en remettre à une autre pour l'accomplissement, de cette tâche.

Notre société, faite de gens qui aident les autres gens, se soucie beaucoup de ceux qui sont sans emploi ou sous l'assistance publique et il nous faut toujours nous en rapporter à un gouvernement puis à l'autre et l'ensemble nous semble plutôt embrouillé. Nous pensons que les affaires sociales, celles qui se rapportent aux gens, devraient être traitées par le gouvernement qui est le plus près d'eux. C'est pourquoi nous considérons que la santé et l'éducation, à l'exception de l'éducation post-secondaire, ainsi que le logement, devraient relever de la compétence provinciale.

Le coprésident (M. MacGuigan): Merci beaucoup, mademoiselle Loring, de ce mémoire qui nous a fort donné à penser. La première personne qui posera des questions au nom du Comité sera M. Marcel Prud'homme de Montréal.

M. Prud'homme: Pour l'intérêt des membres de ce comité, pourriez-vous préciser votre pensée concernant le point que vous avez soulevé portant sur la juridiction provinciale en matière d'affaires sociales, car comme vous le savez, c'est à l'heure actuelle l'un des problèmes cruciaux auxquels le premier ministre et les premiers ministres des provinces auront à faire face à Victoria la semaine prochaine? Votre explication semble être en accord avec ce que soutient le gouvernement de la province de Québec.

Mlle Loring: Oui. Je viens de lire dans le journal qu'Ottawa refusera de céder ses pouvoirs dans ce domaine, et c'est l'une des raisons pour lesquelles je crois qu'on devrait consulter la population du Canada à ce sujet. Il ne s'agit pas qu'Ottawa refuse, mais la population du Canada devrait en décider.

Je m'appuie en gros la position du Québec, selon laquelle lorsque la population est en cause, c'est le gouvernement provincial qui sait le mieux ce que la population veut. Lors de nos discussions, nous avons cependant admis que le gouvernement fédéral devrait jouir du pouvoir de supervision, peut-être en vertu de la déclaration des droits et selon laquelle il peut assurer à toute la population du Canada les droits égaux et les chances égales concernant les affaires sociales, mais que les provinces pourraient administrer ces régimes à portée sociale.

M. Prud'homme: Merci beaucoup et je suis d'accord avec vous.

Le coprésident (M. MacGuigan): Je cède la parole à M. Pierre De Bané, député de Matane.

M. De Bané: Avez-vous dit que le budget provincial pourrait être établi à Ottawa?

Mlle Loring: Nous en avons parlé beaucoup.

M. De Bané: Pourriez-vous reprendre ce que vous avez dit dans votre mémoire à ce sujet. N'avez-vous pas dit que le gouvernement fédéral devrait verser des montants d'argent aux provinces?